

# ANGOLA

## ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Les énormes dégâts causés par la guerre ont laissé une infrastructure sociale très affaiblie, aggravant considérablement les effets des catastrophes naturelles et des épidémies sur les enfants et les femmes. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Angola est de 158 pour 1000 naissances vivantes. Le taux de malnutrition est alarmant : près d'un tiers des enfants souffrent d'insuffisance pondérale et un enfant sur deux de moins de cinq ans accuse un retard de croissance. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, selon les estimations, 8,7 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 8,5 millions n'ont pas accès à des installations sanitaires. La flambée actuelle de choléra avait provoqué 9397 cas et la mort de 222 personnes en 2008, à la date du 5 octobre. Cette situation est aggravée par les inondations saisonnières qui ont sévi en 2007 et 2008. Les cas de polio persistent en Angola, nécessitant des campagnes d'urgence pour contenir la propagation de la maladie.

## ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

Dans le secteur humanitaire de l'ONU en Angola, l'UNICEF exerce le rôle de chef de groupe pour les questions de nutrition et de communication pour l'appui aux programmes et de co-chef de groupe avec l'OMS pour la santé ainsi que pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les programmes appuyés par l'UNICEF desserviront au moins 7,4 millions d'enfants et de femmes en 2009 (41 % de la population totale).

**Santé et nutrition :** l'UNICEF fournira des médicaments essentiels et des équipements de première nécessité pour 10 000 cas de choléra. Il appuiera la vaccination contre la polio de 500 000 enfants âgés de moins de cinq ans dans les provinces où les cas de polio ont été notifiés et distribuera 15 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les zones inondées. Environ 100 000 enfants souffrant de malnutrition sévère aiguë (67 % des besoins totaux) bénéficieront de services de récupération nutritionnelle.

**Eau, assainissement et hygiène :** en remettant en état des puits et en construisant des installations sanitaires, l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement sera dispensé à 42 000 enfants et femmes déplacés. L'UNICEF appuiera les mesures requises pour que 7,4 millions de personnes soient au courant des comportements de prévention efficaces contre le choléra. En outre, 450 000 d'entre elles, les plus vulnérables, disposeront à domicile des fournitures nécessaires à la mise en pratique de ces comportements préventifs. L'UNICEF veillera également à ce que 20 000 personnes se présentant dans des centres de santé dans le cas d'une éruption de fièvre hémorragique, puissent avoir accès à de l'eau salubre.

**Éducation :** l'UNICEF fournira à 5000 enfants déplacés par les inondations (15 % du total) les matériels scolaires de base ainsi que des trousse de matériel récréatif et mettra en place des aires de jeux spécialement conçues pour les enfants. Les activités de réduction du risque en milieu scolaire porteront sur 1000 enfants et 20 enseignants, en les sensibilisant aux stratégies de prévention et de réponse efficaces aux catastrophes, et en assurant que les amis et les familles soient également en mesure de mettre en œuvre ces stratégies.

**Protection de l'enfance :** l'UNICEF veillera à ce que les 42 000 enfants et femmes déplacés par les inondations soient temporairement installés dans un environnement qui les protégera contre toute atteinte à leurs droits fondamentaux, notamment les violences sexuelles. L'UNICEF assurera également que les enfants déplacés soient réenregistrés à l'état civil pour remplacer les documents perdus lors des inondations. Les réseaux de protection de l'enfance offriront une assistance à 2000 enfants infectés en cas de fièvre hémorragique pour leur permettre de recommencer leur vie.

### Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009\*

Secteur	\$US
Santé et nutrition	1 950 000
Eau, assainissement et hygiène	2 000 000
Éducation	200 000
Protection de l'enfance	350 000
<b>Total**</b>	<b>4 500 000</b>

\* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

\*\* Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7%. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.